

La garde royale se fit tuer pour Charles X, et tous les soldats de Louis-Philippe n'ont pas mis la croix en l'air le 24 février; mais rien n'a arrêté les vainqueurs de septembre dans leur imprudente et fatale opération.

Pourquoi? Précisément, parce que l'Empire était ce qu'on appelle une idée morale; parce que, conservateur dans ses actes, il était révolutionnaire dans son origine. La liberté individuelle, la liberté de la presse étaient infiniment plus gênées en 1863 qu'en 1829; jamais la Restauration n'avait réalisé le prodige de quatre majorités compactes, dévouées, disciplinées; rien de moderne là dedans: c'étaient de vieux, mais excellents instruments de servitude; seulement, la main qui s'était forgée ces fers gardait la clef du cadenas; à force de répéter à la nation qu'elle avait fait l'Empire, elle s'avisa tout naturellement qu'elle avait le droit de le défaire et que jamais la veille n'a engagé le lendemain.

Le même accident arrivera à tout autre pouvoir que celui qui, n'étant pas issu de la Révolution, garantira néanmoins les résultats matériels obtenus non par la Révolution que par le progrès des esprits et des siècles. Avant que le serfage fût aboli en droit, il avait cessé d'exister en fait, et, en 1789, les redevances féodales n'étaient plus qu'une variété du revenu: on a aboli la corvée, mais la prestation l'a remplacée. Restent donc l'égalité devant la loi, la liberté des cultes et la réparation régulière de l'impôt.

Rien au monde n'autorise les incrédules à supposer que la Monarchie bourbonnienne veuille toucher à cela. Peut-être cependant le ton mystique et sybillin de quelques-uns de ses partisans inquiète-t-il les esprits timorés. Il faut donc des deux côtés se faire des concessions, sacrifier des préjugés, ne pas heurter certains mots et certaines idées d'origine récente. Il faut surtout se hâter, sans quoi on se trouvera désarmé, impuissant et presque ridicule devant l'imprévu.

Mais, me direz-vous, le drapeau...
— Puisque nous sommes d'accord sur les principes, je ne crois point qu'il soit essentiel de soulever cette question irritante. Ce n'est pas lorsque la maison brûle qu'on doit s'occuper de la nuance des tentures.

FRANCIS MAGNARD.

On écrit de Versailles:

Beaucoup de curieux venus aujourd'hui pour assister à la discussion des marchés de Lyon ont pu craindre un moment avoir perdu leur peine.

En effet, le bruit avait couru qu'une indisposition empêcherait M. Challemel-Lacour de prendre la parole, et comme il est l'orateur sur lequel la gauche compte le plus, la discussion aurait été remise.

Vers deux heures et demie, M. Challemel-Lacour a fait son entrée dans la salle des Pas-Perdus.

La gauche accuse la droite d'indélicatesse pour avoir distribué les rapports de l'enquête au dernier moment. Nous pouvons répondre à cela que la gauche a accepté la lutte, et que M. d'Audiffret-Pasquier était tout disposé à consentir à une remise.

M. Ducarre, un des représentants convaincus de la gauche, n'est plus en faveur parmi les siens.

Il est honni parce qu'il reconnaît la vérité et stigmatise certains des actes de ses anciens collègues.

Il aurait l'intention d'établir dans la discussion la responsabilité personnelle des membres du gouvernement de la défense nationale pour les insanités qu'ils ont commises.

Il n'y a pas d'épithètes, même mal sonnantes, qu'on ne lui prodigue, comme à un aux-frère.

à ses habits une si bonne tournure, qu'il était difficile de s'apercevoir qu'ils n'étaient plus de la dernière fraîcheur. Quoique brossés avec soin, ces habits portaient les traces d'une maturité impossible à déguiser, malgré l'art de celui qui en était vêtu.

Le compagnon de voyage de miss Vane découvrit tout cela. Les allures franches et décidées de la jeune fille l'avaient tellement intéressé, qu'il aurait bien voulu rester plus longtemps avec elle pour savoir quelque chose du caractère de son père, mais il sentit qu'il n'avait aucune excuse pour retarder son départ.

« Je vais vous souhaiter une bonne nuit maintenant, miss Vane, dit-il avec bonté, vous voilà remise en sûreté entre les mains de votre père. »

M. Vane releva ses cils grisonnants et regarda sa fille d'un air interrogateur, soupçonneux même, aux yeux du voyageur.

« Oh! papa, répondit la jeune fille à regard inquiet, ce monsieur était à bord avec moi, et il a été très-bon. »

Elle chercha dans sa poche la carte de l'Anglais et l'en retira passablement hiffonné. Son père la regarda, murmura le nom inscrit à deux ou trois reprises, comme pour lui rattacher une importance quelconque, et ne put y parvenir.

« Je n'ai pas l'honneur... de connaître... ce nom... monsieur, dit-il en soulevant son chapeau cérémonieuse-

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 30 janvier.

La séance est ouverte à deux heures 45 minutes.

Le procès-verbal est adopté.
Dépôt par le ministre de la guerre: 1 d'un projet tendant à l'organisation des cadres; 2 d'un autre projet émanant du ministère de la marine tendant à donner un supplément de solde de 5 centimes à l'armée de mer, comme cela a été fait pour l'armée de terre.

M. Antonin Lefebvre-Pontalis dépose au nom de la commission Savary un rapport tendant à l'adoption de sa proposition.

M. Dufaure demande l'urgence sur un projet tendant à prolonger les délais de la reconstitution d'état-civil de la ville de Paris.

L'urgence est déclarée.
L'ordre du jour appelle la discussion des marchés, sur les traités conclus pendant la guerre à Lyon, par l'état, par le département et par la ville.

M. Challemel-Lacour commence par solliciter la bienveillante attention de la Chambre, vu son état de santé. Cela posé, il entreprend de discuter les faits visés, non par un rapport distribué hier mais par celui de la commission des marchés.

Selon lui, le rapport de M. de Ségur a un agencement quelque peu fantaisiste, l'ordre logique et l'ordre chronologique y font défaut ainsi que la classification. Ensuite, on n'y a pas assez tenu compte du temps malheureux où les choses se sont passées, on a parlé de dilapidation comme si on voulait fournir un prétexte pour se mépriser.

Une voix à droite. — La France ne se confond pas avec vous.

M. Challemel-Lacour poursuit en disant que si l'on a été inférieur à la tâche, le travail a toujours marché à Lyon et aucun fonctionnaire n'a volé. Tout en voulant se renfermer dans l'examen des marchés de Lyon, l'orateur doit incidemment déclarer que la comptabilité de l'armée des Voges a été régulière et aussi rendre hommage à Garibaldi qui est venu mettre son épée au service de la France. Revenant aux rapports, l'orateur ne les trouve pas sérieux.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier nous en revendiquons la responsabilité.

M. Challemel-Lacour. — Le rapport contient beaucoup d'assertions inexactes; ainsi, on y parle de trois individus de la pire espèce, d'abord d'un sieur Gereste, qui est envoyé à Chagny avec un bon d'habillement, le préfet avait vu qu'on avait fourni des uniformes et il les a fait payer, le second est un repris de justice qui l'a fait entrer? l'empire, le général Palikao. Aussitôt connu, cet individu a été rendu à la justice.

Le 3^e le commandant le sieur Molick a rendu de grands services en fournissant l'artillerie dont on a fait usage à Nuits.

Abordant le rapport Morzet, l'orateur dit que c'est plutôt un factum politique qu'un rapport sur les marchés; avec ce document, M. Challemel reconnaît qu'il y a eu révolution à Lyon, mais qu'il a préparé le 4 septembre, si ce n'est l'empire?

Une voix à droite. — Et les marchés?

M. Challemel-Lacour reprend ensuite de refuter le rapport sur les irrégularités.

Eh bien, dit-il, le receveur municipal, homme intègre et catholique qui plus est, affirmé que ni les adjoints, ni le conseil municipal n'ont manqué aux règles de la probité et de la prudence. Quant au

ment; mais, en retour de votre politesse à l'égard de ma fille, j'espère que vous voudrez bien accepter mes remerciements sincères. J'ai été empêché... par une affaire importante... à laquelle la politique... n'est pas étrangère... d'aller moi-même de l'autre côté du détroit... chercher ma fille... je n'ai pas pu non plus envoyer un domestique... Je vous remercie, monsieur, de vos bontés. Vous êtes étranger, je crois. Puis-je quelque chose pour vous à Paris? Lord Cowley est un de mes vieux amis, et si mes services peuvent vous être utiles de ce côté-là...

Le voyageur salua et sourit.

« Merci, je ne suis pas un étranger dans Paris; bonsoir; miss Vane, bonsoir. »

M. Vane n'était pas homme à laisser aller ainsi un ami de sa fille. Il tira sa carte et l'offrit au voyageur en lui renouvelant, en termes pompeux, toute sa gratitude, et en lui proposant de nouveau son appui avec un peu trop d'insistance. Ses civilités eurent cependant un terme, et le vieillard emmena sa fille chercher la malle qui contenait tout son avoir sur terre.

L'étranger jeta un regard suspect sur le père et l'enfant.

« Puisse-t-elle être heureuse! s'écria-t-il avec tristesse. Le vieillard est pauvre et vaniteux; il débite des mensonges qui font rougir sa fille, et j'en suis fâché pour elle. Je la plains! »

La suite au prochain numéro.

marché de février, le coupable a été puni et les intérêts du Trésor sauvegardés.

L'orateur termine en disant qu'il attend avec calme la décision de l'Assemblée, qu'il attend encore un autre jugement, celui des amis de l'équité contre les passions d'adversaires querrien n'arrête.

M. Carayon-Latour, parlant pour un fait personnel, rappelle qu'il a fait disparaître le drapeau rouge dans Lyon et dans une autre commune, où il passait avec son bataillon.

Il ajoute qu'il a vu un ordre de M. Challemel ordonnant de fusiller immédiatement un certain nombre d'hommes.

M. Challemel réplique qu'il n'a nulle souvenance, il dit que le fait est absolument impossible.

Il y a ici une confusion qui ne disparaîtra que par la production des pièces. (Agitation). Il insiste sur la production des pièces. (Vive agitation). M. Challemel demande une enquête et en attend le résultat avec tranquillité.

La séance est levée.

ROUBAIX ET LE NORD DE LA FRANCE

Chambre de Commerce DE ROUBAIX

Résumé de la séance du 30 janvier 1873

Membres présents: MM. Delfosse, Président; Scrépel-Roussel, vice-président; Henry Mathon, trésorier; Funck, Motte-Bossut, François Roussel, Louis Lefebvre, Louis Voreux.

Le procès-verbal de la séance du 13 janvier est adopté. M. le président lit une lettre de M. Chevreul qui, au nom du comité consultatif des arts et manufactures, invite la Chambre de Commerce à déléguer un de ses membres, pour aller assister, le 13 février, à une conférence qui aura pour objet les mesures prises par le bureau de conditionnement de Roubaix contre l'emploi des matières étrangères dans les laines et à la révision des statuts.

M. Louis Lefebvre accepte cette mission. M. Musin, directeur de la condition, sera pris d'accompagner M. le délégué, après en avoir reçu l'autorisation du maire.

La chambre, invitée, par M. le ministre du Commerce, à donner son avis sur la proposition de M. Flottard, membre de l'Assemblée nationale, tendant à étendre aux tissus de laine les bénéfices de la loi du 9 décembre dernier, qui autorise l'exportation temporaire des tissus de coton destinés à l'impression; décide qu'elle fera valoir énergiquement les raisons qui doivent s'opposer à ces mesures d'exception.

Une commission nommée dans la dernière séance dépose un rapport sur l'empêchement de la gare du Nord-Est, qui est adopté à l'unanimité.

M. Moreau, directeur des travaux municipaux, appelé par la Chambre pour donner des explications sur l'avant-projet de comblement du canal, répond aux questions qui sont posées. La Chambre formulera son avis, lorsqu'elle aura entendu le rapport de la commission nommée pour examiner cet important projet.

Lecture d'une lettre de M. le Préfet, accompagnant un projet de règlement sur la manipulation et le transport des pétroles pour la navigation fluviale.

La Chambre demande que les mêmes mesures de précaution soient prises à l'égard des pétroles et autres substances analogues transportées par les chemins de fer.

Une circulaire de M. le Ministre fait appel au zèle des Chambres de commerce pour multiplier leurs communications avec son département et l'informer exactement de tout ce qui intéresse le commerce et l'industrie.

La Chambre décide, sur la proposition d'un de ses membres, qu'elle adressera au gouvernement des observations sur le coût du transport des échantillons par la poste; elle demande qu'on revienne à l'ancien tarif.

Une réclamation sera adressée à M. le Directeur général des postes, au sujet du retard qu'éprouvent nos lettres et échantillons pour la Belgique, la Hollande et l'Allemagne. La cause de ces retards doit être attribuée à ce fait que ces correspondances vont à Lille et repassent par Roubaix ensuite.

Le Président: A. DELFOSSE.

La société industrielle du Nord de la France a été définitivement fondée avant-hier dans la première réunion générale des adhérents, tenue dans le local de la Chambre de commerce.

A quatre heures, plus de 150 personnes étaient réunies, et bien que le salon principal de la Chambre soit très-vaste, tous les membres présents n'ont pu y trouver place. Des industriels et des commerçants de tous les centres manufacturiers du Nord avaient répondu à l'appel de la commission d'organisation, Roubaix, Tourcoing, Armentières, Douai, Dunkerque, Solesmes, Fourmies, Le Cateau, Lens, Carvin, étaient représentés.

M. H. Bernard, président de la Chambre de commerce de Lille, occupait le fauteuil. En ouvrant la séance, il a rappelé en quelques mots comment la Chambre de commerce avait été amenée à nommer une commission d'organisation, puis il a donné la parole à M. Alfred Delesalle, président de cette commission.

Dans un discours trop long pour que nous puissions le reproduire, M. Delesalle a rendu compte des travaux de la commission et des résultats déjà obtenus.

On a procédé ensuite à la lecture de statuts dont quelques articles ont donné lieu à une discussion très-animée.

M. Kuhlmann a été élu président par acclamation; les vice-présidents élus au scrutin secret sont MM. Ch. Crespel-Tilloy, Carlos Delaire (de Roubaix), Aug. Longhaye et Mathias. Ont été également nommés M. Edmond Sée, secrétaire et M. Emile Bigo, bibliothécaire. L'élection du secrétaire-général est remise à la prochaine séance. Le bureau est chargé du choix de l'agent général et de l'ingénieur qui seront attachés à la Société.

Le libraire Renaudin, condamné à Lille pour avoir vendu un numéro prohibé de l'Eclipse, vient d'être, en appel et sur la plaidoirie de M^e Allaert, déchargé de la poursuite et renvoyé sans frais.

Nous avons publié hier la circulaire du ministre de la guerre, relative au départ des volontaires d'un an, et au versement de leurs frais d'entretien; voici maintenant les régiments et les garnisons désignés pour recevoir les volontaires du département du Nord:

Infanterie: le 8^e, à Calais; les 101^e, 102^e, 103^e, 104^e, 115^e et 116^e, à l'armée de Versailles. — Chasseurs à pied: le 1^{er} bataillon, à Saint-Omer. — Cuirassiers: le 1^{er}, à Melun. — Dragons: le 5^e à Abbeville et le 13^e à Compiègne. — Hussards: le 3^e à Rouen. — Artillerie: le 17^e à La Fère; le 8^e, à Saint-Omer; le 22^e, à Versailles. — Génie: le 3^e, à Arras. — Equipages militaires: le 3^e, à Vernon.

Sur les 300 volontaires environ fournis par le Nord, on peut en compter approximativement deux cents dans la ligne, douze dans les chasseurs à pied, trente dans la cavalerie, et cinquante-huit dans l'artillerie.

Les régiments en garnison à Lille sont désignés aux volontaires des départements suivants:

43^e et 73^e de ligne: Seine; 2^e cuirassiers: Seine, Seine-Inférieure, Eure, Pas-de-Calais et Somme.

Le 15^e régiment d'artillerie à Douai est désigné aux volontaires de la Seine, Seine-et-Oise et de la Somme.

Le 1^{er} de ligne, à Cambrai; Seine et Pas-de-Calais.

Les compagnies du chemin de fer du Nord et d'Orléans vont introduire sur les grandes lignes de leur réseau une innovation qui sera très-appréciée des voyageurs, et qui existe depuis quelque temps déjà sur le réseau de la Compagnie des chemins de l'Est.

Cette innovation, usitée en Amérique depuis plus de dix ans, consiste à avertir les voyageurs de l'endroit où ils auront la faculté de déjeuner, et de transmettre au buffet, par le télégraphe, le nombre des personnes que l'on aura à servir: de cette façon, le repas est prêt et le couvert mis au moment précis où arrive le train, et il n'y a pas une minute de perdue. C'est ainsi que sur la ligne de Strasbourg, un employé d'administration, au départ de Meaux, annonce aux voyageurs que le déjeuner aura lieu à Epernay, et chemin faisant, compte les convives et en transmet le nombre au directeur du buffet d'Epernay.

Il en sera de même, dans le temps, sur la ligne de Paris à Bordeaux et de Paris à Lille.

On peut remarquer avec quelle persistance les administrations municipales réitèrent leurs avis aux électeurs.

Nous croyons aussi qu'il faut que la presse fasse comprendre à tous la gravité des devoirs du citoyen sous ce rapport. Les journaux radicaux se montrent fort ardents à rappeler à leurs lecteurs les droits que leur confère le suffrage universel. Nous devons, en cela au moins, les imiter.

Nous rappelons donc qu'en ce moment on procède dans les mairies à la révision des listes électorales. Tout électeur a le droit de réclamer l'inscription ou la radiation d'un autre électeur omis ou inscrit indûment.

Le 4 février prochain, le délai pour la révision sera expiré; il faut donc que d'ici là chacun se soit mis en règle et ait apporté à la liste des électeurs les rectifications qui sont en son pouvoir.

Nous ne saurions trop le répéter, le jour où tout le monde ira voter, justice sera faite des hommes de désordre et de révolution.

L'affaire du jardin de la citadelle viendra devant la Cour d'assises de Douai le lundi 10 février. Seize affaires sont inscrites au rôle de la session. L'affaire du jardin de la Citadelle sera réservée pour la dernière semaine; on compte qu'elle n'occupera la Cour pas moins de 8 jours. La Cour décide, à seulement à son entrée en séance, si elle veut procéder à huit clos.

Les quinze autres affaires seront jugées pendant la première semaine de la session.

Le nombre des affaires inscrites au rôle est si considérable qu'il a dû être décidé qu'une seconde session supplémentaire serait ouverte dans le courant du mois de mars. C'est dans cette seconde session que sera jugée l'affaire de l'assassinat d'Houplin. (Progrès).

M. Holden, de Croix, déjà donateur de 10,000 fr. pour l'œuvre des Orphelins de la guerre, vient de souscrire un versement annuel de 3,000 fr. pendant douze ou quinze ans.

Parmi les nominations d'auditeurs au conseil d'Etat que publiait hier le Journal officiel, on remarque celle de M. Omer Vallon, fils de l'ancien préfet du Nord.

On parle depuis quelques jours d'études faites par le génie dans nos environs pour la création d'une ligne de forts destinée à relier Lille au système général de la défense.

On annonce la vente prochaine, à l'hôtel Drouot, de plusieurs tableaux du peintre Lillois Ducornet qui, né sans bras, peignait avec le pied.

Le hasard nous a fait rencontrer l'autre jour, un Italien M. C... qui fait un grand commerce de tissus et vient assez souvent en France et à Roubaix. Bien qu'Italien, il aime et respecte la France, ce qui est rare. M. C... était le parent ou l'allié d'un prêtre qui fut curé de Magenta; et, à propos de la mort de Napoléon III, il nous racontait l'anecdote que voici:

A la fin de la mémorable journée du 18 juin, qui ouvrait aux armées françaises les portes de la capitale de la Lombardie, l'Empereur, suivi de quelques officiers, entra dans une « maison blanche » qui servait alors de presbytère à l'église de Magenta.

L'Empereur s'assit devant une petite table et mangea ce qu'on put trouver: un peu de viande froide et quelques fruits ramassés à la hâte dans le jardin du presbytère.

Le souper était maigre, mais un soir de bataille on n'y regarde pas de si près. L'empereur soupa rapidement, puis il écrivit le brouillon de cette magnifique proclamation que l'Europe sait par cœur. Un des généraux qui se trouvaient là jeta un coup d'œil sur le brouillon; l'Empereur déchira alors le papier sur lequel il avait écrit, et jeta dans un coin de la chambre les morceaux du brouillon inutile.

Le lendemain, le curé trouva ce chiffon de papier, il en rajusta soigneusement les morceaux; et longuement put voir dans la plus belle pièce du presbytère, un des autographes les plus fameux de l'Empereur.

Le curé est mort; il y a quelque temps. Ses héritiers ont recueilli précieusement cette pièce historique; on leur en offre des sommes énormes, mais jusqu'à présent ils ne se sont pas encore décidés à la vendre.

Les journaux du département ont raconté, il y a six ou sept ans, l'histoire suivante:

« La mort a frappé, ces jours derniers, dans un village du canton de Lanoy, un malheureux vieillard; du nom de C... dont les vêtements sales et déguenillés, et la vie misérable, ont souvent inspiré la compassion aux habitants du village.

Il y a une vingtaine d'années, il était arrivé dans ce village, une malle corse en fer, qui contenait, disait-il, de la vieille ferraille et d'autres objets sans valeur; et depuis lors ne dépendant rien, mangeant à peine un jour sur deux, il allait pieds nus et en haillons, hiver comme été. Tous ses voisins le croyaient plongé dans la plus extrême indigence.

C... vénérait Napoléon I^{er}, pour le motif moire duquel il avait conservé un culte religieux. Une fois seulement, à l'occasion du passage de Napoléon III à Roubaix, il acheta pour son petit-fils, des souliers, afin qu'il pût aller saluer le neveu du grand-homme. Mais cet acte de prodigalité fut unique et cette paire de souliers est la seule que l'on ait jamais vue dans la maison. Il est mort comme il a vécu, pauvre, misérable, sans soins et sans secours. Aussi quelle fut la surprise de son petit-fils, lorsqu'il retrouva, cachée sous l'escalier, cette malle mystérieuse, pleine d'argent et de sous, s'élevant à une somme considérable. — Il parait que c'est à Rouen, à l'époque des listes, que C... a emporté cette fortune qui lui fut si inutile et pour la conservation de laquelle il s'est imposé toutes les privations de la vieillesse. »

Cette histoire, quelque invraisemblable qu'elle paraisse, n'a pas été inventée à plaisir par un chroniqueur aux abois. Elle est très-véridique. Nous venons d'apprendre la mort du petit-fils, héritier du bonhomme. Jean Coppin — c'est son nom — était allé à Anvers, où il avait un oncle; il voulait apprendre le commerce; mais la richesse lui tourna la tête, il était jeune, sans grande intelligence, il se ruina en folies et résolut enfin de s'expatrier. Il y a quinze jours, il partit pour Londres, où il s'embarqua sur un navire faisant voile pour l'Australie; ce navire s'appelait le Northfleet. On connaît son sort; nous avons lu dans l'Evening-Standard le nom de l'infame tueur Coppin parmi les passagers qui ont péri.

On lit à la porte d'une tabagie d'un village très-voisin de Roubaix: Ici on fume en dehors!